

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 29 (1938)

**Artikel:** Genève

**Autor:** Atzenwiler

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112570>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Mgr Besson et de Mgr Felder, membre du comité de l'association des Amis de l'Université, fut suivie par une foule considérable.

Vers la fin de l'année prochaine, soit à un demi-siècle exactement de la date de sa fondation, la Haute Ecole de Fribourg prendra possession de locaux qui ont été prévus nombreux, et conçus pour satisfaire à toutes les exigences modernes de l'architecture académico-scolaire. Grande est la place qui y est réservée aux étudiants ; ils y jouiront de tous les avantages d'une construction que l'on a voulue progressiste en tous points ; ils y seront chez eux. Rien ne troublera le calme propice à leurs études et à leurs recherches scientifiques ou littéraires, sinon les lointaines causeries des mères et les jeux et rondes enfantines dans le parc formé d'un ancien cimetière ! Non, rien ! pas même l'idée que de nombreux défunts des anciennes générations reposent en paix sous les pieds agiles d'enfants joyeux ! Et, pourtant, cette voix de la tombe ne restera-t-elle pas à jamais la meilleure leçon de la vie ?

G.

## Genève.

### Enseignement primaire.

Au début de janvier 1938 est décédé M. Edouard Menu, ancien directeur des écoles des Eaux-Vives qui, par son sens pédagogique, le souci avec lequel il suivait ses anciens élèves et, surtout, son inépuisable bonté, s'était acquis l'affection de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

La direction de l'enseignement primaire a poursuivi cette année son effort de renouvellement des manuels scolaires. A l'école enfantine, le vénérable manuel de lecture phonétique de Mlle S. Dompmartin, ancienne inspectrice, a été remplacé par *La ronde des mots*, de Mme M. Passello, inspectrice des écoles enfantines et Mlle Mahler, institutrice. Le mérite de ce nouvel ouvrage est de ne plus considérer l'apprentissage de la lecture comme l'étude d'une technique à part, séparée de la vie et des intérêts des enfants, mais au contraire de l'intégrer dans la vie enfantine tout entière. A chaque page, on trouve des associations intéressantes avec le langage, l'observation, le jugement, le dessin.

Faisant suite aux *Hirondelles* et *Papillons*, un nouveau livre de lecture, *L'arbre fleuri*, a été offert aux élèves de 8 à 9 ans. Fort bien illustré, comprenant des textes très variés, à la fois vivants et accessibles aux enfants, cet ouvrage a beaucoup plu à nos élèves. Pour le 3<sup>e</sup> degré (enfants de 9 à 10 ans), M. Ad. Marti,

directeur d'écoles, a composé les *Heures claires*, d'un caractère plus littéraire, mais cependant bien à la portée des écoliers de cet âge.

Le second volume de *J'apprends la grammaire*, de A. Atzenwiler, a été introduit dans la division supérieure de l'école primaire. Cet ouvrage, qui s'inspire des principes de Ferd. Brunot et de Ch. Bally, tend à enseigner la grammaire, non par des règles théoriques, mais par des exercices variés.

Année après année, l'écriture « script » gagne les différents degrés de l'école primaire. En septembre 1938, tous les enfants, sans exception, des classes enfantines de 5 à 6 et de 6 à 7 ans, des classes primaires de 7 à 8, 8 à 9 et 9 à 10 ans, pratiqueront la nouvelle écriture. Avant d'aller plus loin, le Département de l'instruction publique a désiré connaître les réactions de la population devant ce changement scolaire d'une portée sociale considérable. Il a convoqué une grande conférence d'information, au cours de laquelle des professeurs secondaires, des directeurs de grandes administrations fédérales, des chefs d'entreprises, des commerçants, des représentants d'associations d'employés ont déclaré qu'ils ne tenaient pas spécialement à l'écriture anglaise, qu'ils désiraient surtout que les jeunes gens au sortir de l'école primaire eussent une écriture simple, claire, lisible et suffisamment rapide. On peut donc dire qu'actuellement l'écriture script a cause gagnée devant l'opinion publique. Reste à savoir si, dans la division supérieure, on conservera la script intégrale ou si on passera à une écriture liée. Des expériences sont actuellement en cours, mais quel qu'en soit le résultat, l'emploi de la nouvelle écriture est définitif dans la classe préparatoire de l'école enfantine et dans les divisions inférieure et moyenne de l'école primaire.

### **Enseignement secondaire.**

Des parents, des médecins sont à plusieurs reprises intervenus publiquement pour que l'enseignement secondaire, par une réduction des programmes, un meilleur aménagement des horaires, une préparation pédagogique de ses membres, se préoccupe davantage de la santé des jeunes gens et des jeunes filles, de leur développement harmonieux, de la formation de leur caractère. Ces vœux ont été en particulier exprimés dans les résolutions adoptées par la Société genevoise de pédiatrie, sous l'impulsion de M. le Dr Hugo Oltramare. Nous les citons *in extenso* :

« Les médecins pédiatres de Genève se préoccupent d'une manière toute particulière des effets du milieu scolaire sur la

santé de l'enfant, milieu dans lequel il passe les années les plus importantes de sa vie.

Admettons que l'enfant a besoin d'une moyenne de 9 à 10 heures de sommeil, les quatorze heures de sa journée ne devraient pas comprendre plus de 7 heures de travail, devoirs compris, les 7 heures restantes étant consacrées aux repas, aux jeux, à la vie de famille, à la vie éducative morale ou religieuse, à l'hygiène, toilette, promenades, etc., etc., la semaine scolaire ne devant pas dépasser 35 heures, devoirs compris.

La section supérieure des établissements secondaires pourrait faire exception avec une journée de 8 heures de travail, sur le modèle des journées de l'adulte.

Tenant compte de ces conditions de vie qu'ils considèrent comme normales pour l'enfant, les médecins pédiatres de Genève seraient heureux de voir le Département de l'instruction publique accueillir avec bienveillance les propositions suivantes relatives au travail scolaire :

1. La samedi après-midi est libre en plus du jeudi.
2. La suppression de toute épreuve le lundi et de tout devoir nécessitant un travail le dimanche.
3. Le maître de classe devrait être autant que possible seul responsable de l'enseignement dans la section inférieure des établissements secondaires.
4. Tenant compte des troubles inhérents à la croissance, à la formation et aux maladies propres à l'enfance, il ne sera plus considéré comme une disqualification de doubler une classe, cette éventualité devant être compensée par toutes facilités données à l'élève, soit d'entrer comme externe dans une classe supérieure, soit de sauter une année.
5. Les médecins estiment que la diminution des heures de travail qu'ils demandent ne saurait justifier une diminution de traitement du personnel enseignant, puisque celui-ci pourra employer ces heures pour la préparation de son enseignement. »

Sous le titre *Notre enseignement secondaire, constatations, suggestions*, M. Robert Dottrens, directeur des études pédagogiques, vient de publier une brochure dans laquelle, après avoir signalé tout ce qu'il y a d'incohérent, de suranné dans notre organisation secondaire, conclut : « Nous avons essayé de montrer que de nombreuses améliorations sont désirables et qu'une réforme profonde est possible. La solution positive de ce problème si complexe dépend en grande partie du corps enseignant secondaire lui-même. Il se doit de considérer qu'à côté de sa tâche intellectuelle et scientifique existe un problème pédagogique et social qui ne peut pas être négligé ».

Les directions d'écoles intéressées ont contesté la valeur de certaines critiques. Elles ont déclaré que les élèves étaient surmenés, non pas par leurs études, mais par les multiples activités qui les absorbent après les heures de classe. Elles ont affirmé, pour le professeur secondaire, le droit de se donner librement, et après expérience, une méthode pédagogique personnelle. Dans le discours prononcé lors de la cérémonie des promotions du Collège, M. le conseiller d'Etat A. Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, a marqué de façon pittoresque que le surmenage que dénonçaient les médecins était surtout extra-scolaire. « Il y a, dit-il, chez les jeunes de ce temps, une simplicité d'allures, un goût de vivre, et très généralement un équilibre moral qui valent bien les tourments et les problèmes d'il y a quarante ans. Mais si on doit admirer la belle santé physique et morale de ceux, nombreux, dont nul ne parle parce qu'étant heureux ils n'ont pas d'histoires, force nous est bien d'avouer que les sports ont leurs excès, que les distractions, souvent, narguent outrageusement les sept heures prescrites par la Faculté, de sorte que la vie devient une course d'obstacles, du monte-pente à l'auto, du train au bal, du tennis à la plage, des vacances blanches aux vacances bleues, avec de rapides crochets du côté de Saint-Antoine ou de la Prairie. »

Les conséquences de ce tourbillon ne manquent pas de se faire sentir. « Chez beaucoup d'adolescents, on observe une dispersion de l'attention, un morcellement de la pensée, et, par suite, une absence de vie intérieure qui ne s'expliquent guère que par cette extraversion de toutes les minutes. Les parents seraient bien inspirés de penser à la valeur du silence, de la paix, des lectures de longue haleine, des joies spirituelles qui comportent quelque suite dans l'effort. »

Enfin, en ce qui concerne la réforme pédagogique de l'enseignement secondaire, M. Adr. Lachenal a pris position dans le discours prononcé aux promotions de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles. Après avoir marqué que la question se pose d'une manière différente que dans l'enseignement primaire, et que, par conséquent, la solution elle aussi doit être différente, M. Lachenal ajoute : « Sans chercher aucunement à faire le procès, ni d'une institution ni des personnes, nous croyons bien que l'enseignement secondaire, outre la préparation pédagogique des futurs professeurs, ne pourrait que gagner à réduire ses programmes encyclopédiques pour travailler en profondeur les sujets essentiels, à ralentir au début le rythme du travail, à organiser ce travail de façon à le rendre plus individuel, à lui donner le caractère d'une recherche ou d'une création, en un mot à combattre la passivité de l'auditeur par l'initiative de l'expérimenta-

teur. Oeuvre délicate, d'où toute précipitation est exclue mais que les nécessités de notre temps ne nous permettront pas de différer indéfiniment. »

La question, on le voit, est largement posée : préparer, coordonner, adapter, vivifier. Souhaitons qu'il en sorte un jour une réforme prudente certes, mais profonde de notre enseignement secondaire, qui réponde aux besoins et aux aspirations d'aujourd'hui.

A cet égard, la loi récemment adoptée par le Grand Conseil et instituant une direction générale de l'enseignement secondaire, permet d'espérer une heureuse solution. Le directeur, M. Henri Grandjean, ancien professeur, secrétaire du Département de l'instruction publique, aura pour tâche de coordonner l'action des directions des différents établissements et d'assurer le progrès des méthodes et de l'enseignement.

Signalons enfin quelques faits particuliers. L'Ecole supérieure de Commerce a fêté avec éclat le cinquantenaire de sa fondation ainsi que de la fondation de l'Association des anciens élèves. Nous tirerons quelques renseignements de l'intéressante notice publiée à cette occasion par M. le professeur Henri Schütz. L'Ecole doit sa création, comme l'Ecole professionnelle devenue récemment le Collège Moderne, au renouveau consécutif à la grande réforme pédagogique de 1886. Un commerçant, élu conseiller administratif de la Ville de Genève, et plus tard Conseiller d'Etat, Alfred Didier, se rendant compte de l'insuffisante préparation professionnelle des jeunes gens qui se destinaient au commerce, fut le créateur de l'Ecole. Ouverte en septembre 1888 dans une vieille maison de la rue du Soleil-Levant, elle comptait 68 élèves. En 1901, elle s'installa dans le bâtiment actuel de la rue du Général Dufour avec 101 élèves ; elle en compte aujourd'hui 461. En 1917, l'Ecole municipale de commerce devint une école cantonale. M. le Conseiller administratif Viret en prit congé en ces termes : « Nous ne voulons pas laisser passer ce jour des promotions sans envoyer un salut cordial à celle de nos trois filles (les deux autres étaient l'Ecole d'horlogerie et l'Ecole des Beaux-Arts qui, elles aussi, ont été depuis rattachées à l'Etat) qui nous a quittés, en lui souhaitant un avenir heureux et prospère ». Comportant à l'origine une classe préparatoire (faisant suite à la dernière année de l'enseignement secondaire inférieur) et deux années d'études supérieures, elle s'est rapidement développée de façon à répondre aux besoins nouveaux. Ce fut d'abord (en 1915-16) la création d'une 4<sup>e</sup> année et l'élaboration d'un règlement de maturité commerciale. Jusqu'en 1926, l'Ecole ne recevait que des jeunes gens. L'Ecole secondaire et

supérieure des jeunes filles avait créé une section commerciale, et l'Ecole professionnelle et ménagère une section d'apprentissage commercial. La loi du 9 juin 1926, œuvre de M. le Conseiller d'Etat Oltramare, réalisa la fusion de tous ces organismes et créa :

1. Une division d'études commerciales et administratives, avec une section de jeunes gens et une section de jeunes filles.
2. Une division d'apprentissage de durée réduite, avec deux sections également.

Enfin, en 1937, on y adjoignit des classes assurant, en application des dispositions fédérales et cantonales sur la formation professionnelle, l'instruction théorique complémentaire des appren-tis et apprenties des professions commerciales.

Ainsi, peu à peu, sous l'impulsion des directeurs successifs, MM. Ch. Fivat, Ed. Folliet, J. Bonnet, S. Gaillard et H. Duame, l'Ecole forme un ensemble cohérent et adapté aux conditions diverses qu'exige la préparation de la jeunesse à la vie commerciale d'aujourd'hui.

Deux écoles de formation professionnelle tendent à augmenter la durée des études et de l'apprentissage de certaines professions. L'Ecole professionnelle et ménagère porte de 2 ans à 2  $\frac{1}{2}$  ans le temps d'apprentissage des couturières afin de développer l'art de l'essayage et l'enseignement du dessin appliqué. « Ce n'est pas de trop pour être capable de suivre tous les caprices de la mode et pour être à même de satisfaire les exigences féminines qui, dans ce domaine, sont infinies... ». L'Ecole des Arts et Métiers porte de trois à quatre années la durée des études au Technicum dans les sections d'électrotechnique, de mécanique, de construction et de génie civil, non pas tant pour adjoindre au programme de nouvelles branches spéciales que pour donner aux jeunes techniciens une culture générale plus profonde.

### Enseignement supérieur.

Le nombre des étudiants de l'Université est en légère augmentation sur celui de l'année dernière (1077). Les restrictions d'inspiration nationaliste apportées par divers pays continuent à réduire le nombre d'étudiants étrangers. Toutefois cette année on a pu enregistrer l'inscription d'importants contingents d'étudiants allemands et iraniens. A la suite des travaux relatés dans la chronique de l'an dernier, les quatre facultés morales se sont vu doter de bibliothèques particulières et de salles de conférences. « Le grand mérite de ce progrès, dit M. le Recteur Rappard, est d'avoir facilité un double contact : contact des maîtres et des élèves, d'une

part, qui trouvent dans les nouveaux locaux l'occasion de se connaître plus facilement, et contact non moins salutaire entre étudiants et livres, éminemment propice à l'élosion de véritables vocations scientifiques. »

L'Université a eu le regret de perdre le Dr Wartmann, professeur à l'Institut dentaire, M. L.-F. Choisy, professeur de langue et de littérature anglaise, et le Dr Hugues Oltramare, ancien professeur de dermatologie et syphiligraphie. Pour succéder à M. Auguste Gampert, le conseil de la Faculté de théologie a appelé M. Georges Nagel, docteur en théologie, au titre de professeur ordinaire d'hébreu, d'exégèse et d'histoire de l'Ancien Testament. Ont été, en outre, chargés de nouveaux enseignements : M. le Dr Edouard Frommel (thérapeuthique et prescription des médicaments), M. Ernest Comte (orthodontie, à l'Institut dentaire), M. le Dr Ch. Martin-Du Pan (orthopédie infantile), M. le Dr Ch. Perrier (urologie).

L'Université a reçu plusieurs dons importants dus à la générosité de particuliers ou de la Société académique. Citons le prix et la bourse institués par la famille Claparède à la mémoire de Jean-Louis Claparède et destinés à récompenser un travail qui aura contribué à la compréhension et au rapprochement entre les peuples. Mentionnons en terminant quelques manifestations particulières : l'inauguration d'un buste d'Albert Thibaudet, l'illustre professeur de la Faculté des Lettres, la remise de la médaille universitaire à M. Frédéric Gardy, directeur pendant trente et un ans de la Bibliothèque publique et universitaire, les concerts Pro Arte destinés à faire connaître à la jeunesse la musique contemporaine, les représentations données par le Groupe théâtral antique de la Sorbonne. Comme on le voit, la vieille maison des Bastions est aussi vivante que jamais et en mesure de donner à l'élite de notre jeunesse la formation générale et spéciale dont celle-ci a besoin.

\* \* \*

La population et les autorités genevoises ont commémoré avec solennité le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du Général Dufour. La jeunesse, elle aussi, s'est associée à ces manifestations. En un geste qui a été très apprécié, les collégiens de Zurich ont chargé leurs camarades de Genève de déposer une couronne au pied de la statue du pacificateur de la patrie. Le jour de la fête des promotions des Ecoles primaires, le cortège comprenant près de cinq mille enfants s'est arrêté quelques instants sur la Place Neuve pendant que des élèves entonnaient l'*Hymne à la Patrie* de Barblan et déposaient des couronnes.

La petite-fille du Général Dufour, Mme E. de Beaumont, qui était invitée à cette cérémonie, a remercié les organisateurs en ces termes : « Combien je suis heureuse que le souvenir du Général Dufour, mon grand-père, soit encore utile à la jeunesse actuelle ! Un homme qui a aimé profondément son pays, sans le moindre intérêt personnel, doit forcément être un noble exemple. J'ai beaucoup admiré la manière dont cette cérémonie s'est déroulée ; je pensais que mon grand-père aurait été heureux de recevoir lui-même ce témoignage émouvant de la jeunesse qu'il aimait. »

A. ATZENWILER.

### Neuchâtel.

*Enseignement primaire.* — Les effectifs scolaires accusent d'année en année des diminutions sensibles. On se rendra compte des mesures d'organisation que les autorités doivent prendre en comparant les éléments du tableau ci-après.

Années	Nombre d'élèves	Nombre des naissances	Nombre des classes	Nombre moyen d'élèves par classe	Population totale	Nombre d'élèves par 100 habitants
1915	21 600	2050	581	37-38	132 640	16,21
1920	18 740	2387	574	32-33	131 738	14,22
1925	14 080	1828	493	28-29	126 336	11,14
1930	13 575	1636	480	28-29	125 205	10,84
1935	12 025	1439	434	27-28	119 413	10,06
1936	11 370	1280	418	27-28	118 530	9,63
1937	10 825	1249	404	26-27	118 441	9,14

Au début de l'année scolaire 1938-1939, la statistique a enregistré 10 495 élèves répartis dans 398 classes, ce qui donne une moyenne de 26-27 élèves par classe.

La diminution des effectifs et les concentrations qu'il a fallu faire ont eu pour effet aussi d'augmenter le nombre des degrés dans les classes des petites et moyennes localités. Mais il n'est pas pertinent que les classes à plusieurs ordres soient moins bien préparées dans l'ensemble que celles à un seul ordre ou à deux ordres. La tâche devient plus lourde pour les titulaires.

Divers problèmes d'ordre didactique sont à l'étude.

La question de la *réforme de l'écriture* a donné lieu à des essais déjà en 1936-1937 ; ces essais sont continués.

On a voué aussi une attention particulière à l'*enseignement du solfège et du chant*. Une méthode nouvelle dite « Scala », de